



Saisie pension alimentaire

Par **rondlav**, le **08/06/2012** à **11:26**

Bonjour, mon mari a un 1er enfant d'une 1ere compagne il y a une saisie, pour la pension alimentaire, sur salaire pour un montant de 195€ . Il a également 2 autres enfants d'une 2eme compagne qui lance par le biais de la CAF une saisie d'un montant de 376€ (recouvrement pension) Nous sommes mariés et nous avons 2 enfants et attendons un 3eme. Ces saisies sur le salaire sont-elles normales ? peut-on cumuler les saisies? Mon mari ne gagne que 1400€ net et moi 700€ net nous avons un loyer de 900€ comment faire? Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **08/06/2012** à **12:39**

Bonjour, peu importe vos charges et revenus, les pensions alimentaires doivent être payées comme stipulées dans le dernier jugement sinon les créanciers peuvent saisir. Si vos charges ou revenus ont changé, il faut saisir le JAF pour demander un ajustement, cordialement